



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 14 	<p>L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Lacaune.</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>7 septembre 2022</p>	<p>Etaient présents :</p> <p>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS et Alain RICARD</p> <p>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Max ALLIES (représente Pierre BAILLY), Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL.</p> <p>Absents excusés : Pierre BAILLY (représenté par Max ALLIES), François BONO, Francis CROS, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Jim RONEZ.</p> <p>Jean-Claude GUIRAUD a été désigné secrétaire.</p>

[Délibération N° 2022-16 – Contrat Territorial Occitanie \(CTO\)](#)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le PETR des Hautes Terres d'Oc avait signé un Contrat Territorial Occitanie pour la période 2018-2021.

Il convient de renouveler ce contrat pour la période 2022-2028.

Le contrat associe les 3 Communautés de Communes (Sidobre Vals & Plateaux, Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc et Thoré Montagne Noire), le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, le Département du Tarn et le Conseil Régional Occitanie.

Le Projet de Territoire est rappelé à l'Assemblée : Faire des Hautes Terres d'Oc, un territoire d'accueil. Ce Projet de Territoire est décliné dans le CTO, tout en montrant sa compatibilité avec le Pacte Vert Régional.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

AUTORISE le Président à signer le contrat annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer tous actes afférents à ce contrat (contrat initial ou avenant), à procéder à toutes formalités liées à la démarche CTO et à transmettre les documents nécessaires à la Région Occitanie

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 14 septembre 2022.

Le président,
Jean-Marie FABRE.

